



Rapport sur le Monitoring des Violations et atteintes aux droits de l'homme commises au Burundi.

Période du mois de janvier 2023

Plan du présent rapport

- **INTRODUCTION.**
- **ASSASSINATS**
- **ENLEVEMENTS**
- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES**
- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE**
- **CONCLUSION**
- **RECOMMANDATIONS**

● INTRODUCTION.

La crise politico-sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue d'alimenter les violations des droits de l'homme au détriment du peuple burundais qui en paie le lourd tribut alors qu'il aspire comme ailleurs à un Etat de droit. La tendance des violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015 reste presque inchangée.

Il s'agit principalement des exécutions sommaires, des disparitions forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements qui continuent à être observés.

Les victimes de ces violations restent en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie-CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier du Congrès National pour la Liberté(CNL),le parti fondé par l'ancien leader des FNL, Agathon RWASA et du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD),les sympathisants de groupes armés d'opposition, des burundais tentant de fuir le pays et de ce fait suspectés de rejoindre ces groupes , ou journalistes et membres d'organisations de la société civile. Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service National de Renseignement (SNR) associés aux miliciens Imbonerakure jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme. L'impunité est devenue un mode de gouvernance au profit des auteurs présumés de ces violations qui semblent être à l'abri des poursuites judiciaires.

Le Rapporteur Spécial sur la situation des droits humains au Burundi qui a été nommé pour succéder à la commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi, dans son premier rapport au mois de septembre 2022 au cours de la 51^{ème} session du conseil des droits de l'homme de l'ONU a dit que : *la situation des droits de l'homme n'a pas changé de manière substantielle et pérenne au Burundi*. Parmi les facteurs de risque mis en avant par le Rapporteur Spécial, le plus important reste « le rétrécissement continu de l'espace démocratique depuis 2015 ».

Le rapport des forces n'a pas changé et désormais « le parti présidentiel concentre les pouvoirs » à tous les niveaux dans « une proportion tout à fait inédite ». Dans ces conditions, l'opposition politique, la presse et la société civile n'ont plus vraiment la capacité d'agir comme contre-pouvoirs légitimes et demander des comptes au gouvernement burundais.

Le Rapporteur Spécial ne note pas également de changements sur la « quasi-totale impunité » dont jouissent des responsables administratifs locaux et surtout les membres de la ligue des jeunes du parti CNDD-FDD, les « Imbonerakure ». Ces derniers sont encore les principaux auteurs de toutes ces violations, tout comme des agents du Service national de renseignement (SNR) et de la police et des autorités administratives locales.

A travers ses publications, ACAT-Burundi reste engagée dans un plaidoyer actif contre ces violations graves en collaborant notamment avec les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme dans l'espoir que les victimes ou leurs familles puissent exercer leur droit à porter plainte auprès des instances judiciaires qui garantissent un procès équitable.

Concernant la période couverte par le présent rapport, **vingt-quatre (24) cas** d'assassinats, **un (1) cas** d'enlèvement, **treize (13) cas** d'arrestations arbitraires et détentions illégales ainsi que **quatre (4) cas** d'atteintes à l'intégrité physique ont pu être répertoriés.

Dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont encore retrouvés dans différents endroits du pays comme : les rivières, les buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations.

En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans avoir été identifiés. Mais dans tout cela, s'il y avait une volonté de poursuivre les présumés auteurs, toutes les démarches seraient prises pour y arriver.

- **ASSASSINATS**

Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements s'observent toujours au Burundi plus de deux ans après la mise en place de nouvelles institutions.

Ainsi pour cette période du mois de janvier 2023, l'ACAT-Burundi a pu répertorier **vingt-quatre (24) cas** d'assassinats.

1. En date du 01^{er} janvier 2023, Anicet MUGISHA résidant sur la colline de NGARAMA de la zone de KAYERO, en commune de MPINGA-KAYOVE de la province de RUTANA a été battu à mort par un imbonerakure. Les mobiles de ce crime ne sont pas encore connus. Les habitants de cette localité demandent que l'auteur de ce crime soit arrêté et traduit devant la justice et puni conformément à la loi.
2. En date du 01^{er} janvier 2023, un commerçant militant du parti CNDD-FDD, connu sous le nom de MAVUKIRO a été enlevé à son domicile durant la nuit au quartier NYAMASHISHI, au chef-lieu de la commune KIGAMBA, province CANKUZO par un imbonerakure prénommé Vénuste, accompagné par trois militaires du Camp MUTUKURA en patrouille nocturne. La victime a été retrouvée agonisant sur la route, puis évacuée au centre de santé de KIGAMBA où elle est enfin décédée. Les auteurs de son enlèvement et présumés assassins ont été arrêtés et placés en détention pour des enquêtes.
3. En date du 02 janvier 2023, un corps sans vie et en décomposition d'un homme non identifié a été découvert par des cultivateurs dans leurs champs sur la 3^{ème} transversale de la colline de GASENYI, en commune de BUGANDA de la province de CIBITOKÉ. Ce corps a été enterré sur ordre de l'administrateur de la commune BUGANDA sans enquêtes qui auraient aidé à son identification ainsi que celles des présumés assassins.
4. En date du 03 janvier 2023, un corps sans vie d'Arthémon NDIKUMANA, natif de la sous-colline GATABO, colline MUGANO en commune MATANA et province BURURI a été retrouvé dans un boisement d'eucalyptus. La victime avait été portée disparue la veille. Les auteurs de son assassinat n'ont pas été identifiés.

5. En date du 03 janvier 2022, un corps sans vie d'un enfant a été découvert sur la 3^{ème} transversale de la colline KAGAZI, zone et province CIBITOKÉ. L'enfant avait disparu en date du 01 janvier 2023 et ses parents l'avaient cherché partout et sans succès. Les circonstances dans lesquelles cet enfant est mort n'ont pas été connues.
6. En date du 06 janvier 2023, deux (2) corps sans vie d'hommes non identifiés ont été découverts sur la colline RUSORORA en zone et province CIBITOKÉ. L'administration locale a aussitôt ordonné l'enterrement de ces corps sans effectuer d'enquêtes.
7. En date du 06 janvier 2023, un corps sans vie de Nathalie BUCUMI, native de la colline CAGUKA, commune KABARORE de la province KAYANZA a été retrouvé dans un fossé se trouvant dans la réserve naturelle de la KIBIRA. Le corps de la victime présentait plusieurs blessures au niveau des jambes, de la tête et de la bouche. Les auteurs de cet assassinat ne sont pas encore connus.
8. En date du 08 janvier 2023, le corps sans vie d'une femme connue sous le nom de Juliette KAREGWA a été retrouvé à son domicile situé au quartier MUTANGA -Nord de la zone GIHOSHA en commune NTAHANGWA de la Mairie de Bujumbura. Ceux qui ont vu ce corps disent que la victime a été assassinée étranglée par des inconnus et que ces derniers n'ont rien volé dans cette maison qu'ils ont bien fermée ainsi que le portail donnant accès à la parcelle. La victime vivait seule dans cette maison.
9. En date du 09 janvier 2023, trois (3) corps sans vie et non identifiés ont été retrouvés à la 11^{ème} transversale de la colline RUSIGA de la zone et province CIBITOKÉ. Ces corps ont été enterrés sur ordre des administratifs locaux sans effectuer des enquêtes.
10. En date du 12 janvier 2023, le corps sans vie en décomposition d'un homme surnommé GASONGO a été découvert près de la rivière MUREMBWE sur la colline KANYENKOKO, commune et province RUMONGE. Le corps de la

victime, originaire de la commune SONGA en province BURURI a été enterré immédiatement sur ordre de l'administration locale.

11. En date du 14 janvier 2023, les éléments de la Police Nationale du Burundi ont exécuté trois (3) hommes non encore identifiés qui se trouvaient dans un ménage situé sur la 10ème avenue n° 23 du quartier de MUTAKURA de la zone de CIBITOKÉ, en commune NTAHANGWA de la Mairie de Bujumbura. Selon une source au sein de la police, ces personnes ont été prises pour des bandits avant d'être fusillés et leurs corps ont été acheminés à la morgue de l'hôpital Prince Régent Charles. Certaines personnes disent que la police devrait les arrêter s'il s'avère que ce sont réellement des bandits et les traduire en justice au lieu de les abattre. Une enquête devrait être diligentée afin de déterminer celui qui a donné l'ordre de tirer sur ces gens-là afin qu'il soit puni conformément à la loi.
12. En date du 16 janvier 2023, deux (2) corps sans vie d'hommes égorgés et non identifiés ont été découverts à la 8ème transversale sur la colline CIBITOKÉ de la zone CIBITOKÉ en Commune RUGOMBO de la province de CIBITOKÉ. Ces corps qui présentaient des signes de violences ont été immédiatement enterrés sur le lieu par les imbonerakure, sur ordre de l'administration locale sans effectuer d'enquêtes.
13. En date du 17 janvier 2023, un corps sans vie d'un homme connu sous le nom de Clovis KORICIZA a été découvert dans une forêt située en commune MATANA de la province BURURI. Ce corps a été enterré deux jours après sur ordre des administratifs locaux sans effectuer des enquêtes. Les auteurs de son assassinat restent inconnus.
14. En date du 18 janvier 2023, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans une maison non habitée située sur la colline KIRWATI II de la zone RUKARAMU en commune MUTIMBUZI, province Bujumbura. Le corps de la victime a été conduit par l'administrateur de la commune MUTIMBUZI connu sous le nom de Siméon BUTOYI à la morgue de l'hôpital Prince Régent Charles. Les auteurs de son assassinat n'ont pas été identifiés.

15. En date du 18 janvier 2023, un corps sans vie en décomposition d'un prénommé Désiré, démobilisé, ex-FAB, originaire de la zone BWIZA en commune MUKAZA de la Mairie de Bujumbura, qui travaillait dans un restaurant au chef-lieu de cette province a été retrouvé au quartier MAKAMBA I de la commune et province MAKAMBA dans une maison non habitée. Selon une source, une odeur nauséabonde avait alerté les passants qui se sont introduits dans cette maison pour voir l'origine de cette odeur, ils ont découverts le cadavre en état de décomposition. Ce corps a été vite enterré sur ordre de l'administrateur communal de MAKAMBA sans que les membres de la famille de la victime pourtant résidants à Bujumbura ne soient informés.
16. En date du 20 janvier 2023, le corps sans vie de Nestor NTIRANYIBAGIRA a été retrouvé sur la colline Burengo de la zone, commune et province Ngozi. Selon Monfort NDORERAHO, Commissaire provincial de police à Ngozi, cet homme aurait été victime d'une justice populaire, il aurait été pris comme étant un voleur et l'a assassiné. Une version des faits qui n'a pas été précédé par des enquêtes de police et qui laisse des doutes sur ce meurtre.
17. En date du 22 janvier 2023, le corps sans vie de Daphrose NIZIGIYIMANA a été découvert sur la colline BUHORO, commune MABAYI, province CIBITOKÉ. Selon une source, une chaussure d'un certain Léonce NAHIMANA a été trouvé sur le lieu du crime ce qui laisse des soupçons selon la population sur son implication dans cet assassinat.
18. En date du 23 janvier 2023, le corps sans vie de Patricie CIZANYE a été retrouvé suspendu avec une corde à son domicile situé sur la colline de Monge de la zone et commune de NTEGA, en province de KIRUNDO. Une source locale parle d'une lettre trouvée sur le lieu qui serait écrite par la victime afin d'expliquer les raisons de son suicide, alors que selon la même source, la victime ne savait ni lire ni écrire ce qui laisse des doutes sur le prétendu suicide de cette dame.

19. En date du 26 janvier 2023, le corps sans vie de Salvator MANIRAKIZA a été retrouvé suspendu avec une corde à son domicile situé sur la colline BUGORORA de la commune RUSAKA en province de MWARO. Selon une source, le corps de la victime aurait été suspendu pour faire croire qu'elle s'est suicidée. Les circonstances de la mort de cet homme du meurtre n'ont pas été bien identifiées.

20. En date du 27 janvier 2023, le corps sans vie égorgé de Pierre MAGORWA, veuf vivant seul et résidant sur la colline NYARUTITI de la zone MINYARE en commune et province CANKUZO a été retrouvé à l'intérieur dans sa maison. Selon une source, ses voisins ont été alertés par les portes de sa maison défoncées et sont entrés et l'ont trouvé mort, des vivres ont été volés. Les auteurs présumés de ce meurtre ne sont pas encore connus.

- **ENLEVEMENTS**

1. Révérien NIYONKURU, agent du secrétariat public situé au quartier NYABIHARAGE de la commune et province Gitega, résidant au Quartier MUSHASHA a été enlevé en date du 05 janvier 2023 par des gens non identifiés à bord d'un véhicule de type Jeep Prado sans plaque d'immatriculation. Selon des sources la victime a été forcé d'entrer dans ce véhicule par un policier qui était à bord et ce véhicule a roulé à toute allure vers MURAMVYA.

- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES**

Des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours de ce mois de janvier 2023. Cette chasse à l'homme dirigée contre les opposants ou supposés au Gouvernement actuel est conduite principalement par des miliciens Imbonerakure soutenus par les administratifs en vue de les traquer.

Ainsi, pour cette période, **treize (13)** d'arrestations arbitraires et détentions illégales ont été répertoriés.

1. En date du 02 Janvier 2023, douze(12) militants du parti CNL(Congrès National pour la Liberté) connus sous les noms de Dieudonné YAMUREMYE, Audace NIZONDABIRA, Vital HATEGEKIMANA, Jean Claude TUYININHAZE, Fleury UWIMANA, Jean Marie NKENGURUTSE, Fabien NIJIMBERE, Honorine KWIZERA, Jean Bosco NIYUKURI, Thierry NDAYIHEREJE, David KABUSHEMEYE et Léonard NIZIRAMPA ont été arrêté sur la colline GOZI, zone MWUMBA, commune MUGAMBA, province BURURI par des policiers du commissariat communal de MUGAMBA. C'était lors d'une fouille et perquisition dans leurs différents ménages. Tous ces militants ont été accusé de se préparer à faire une réunion illégale ce que réfutent les proches des victimes disant qu'ils ont été arrêtés pour des mobiles politiques puisque chacun d'eux a été arrêté dans son propre domicile et personne n'était avec un autre membre.
2. En date du 12 janvier 2023, un retraité ex-FAB (Forces Armées Burundaises), militant du parti MSD (Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie) connu sous le nom de Elvis NZIGAMASABO résidant à KIBUMBU en commune KAYOKWE de la province MWARO a été arrêté par l'adjoint du chef du Service National des Renseignement en province MWARO, puis détenu au cachot du commissariat de KAYOKWE. Il a été conduit le lendemain au cachot de la police à MWARO par Eliphaz NIYONGABO responsable du Service National des Renseignements dans cette province. La victime a été accusée de diffusion des informations de la Radio Publique Africaine et de tenir une réunion illégale car il était avec trois handicapés de guerre.

- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme ont aussi été documentées au cours de ce mois de janvier 2023.

En effet, les imbonerakure, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, continuent à faire la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils s'arrogent le droit de malmenier la population surtout celle appartenant aux partis politiques de l'opposition en se livrant aux actes de torture sans qu'ils ne soient inquiétés. Ils sont soutenus dans ces sales besognes par l'administration de la base au sommet.

Ainsi, **quatre (4)** cas d'atteintes à l'intégrité physique ont été recensés durant ce mois de janvier 2023.

▪ **TORTURE**

1. En date du 04 janvier 2023, Richard NIYONGABIRE, résidant sur la colline BIROHE, de la commune et province Gitega a été battu par les Imbonerakure dirigés par Protais GACURABURO, Directeur de l'ECOFO (Ecole fondamentale) BIROHE. Ses tortionnaires l'ont jeté agonisant dans un boisement et il a été transporté de nuit par les passants à l'hôpital de Gitega où il a reçu des soins. La victime a été accusé de vol par ses bourreaux.
2. En date du 27 janvier 2023, Joselyne IRAKOZE, travailleuse domestique chez un militant du parti CNDD-FDD Jean Célestin NDIHOKUBWAYO a été battu par des imbonerakure Enock HABIMANA et Emmanuel jusqu'à perdre connaissance. Cela s'est passé sur la colline RWINGOMA, zone et commune BUHIGA, province KARUZI. La victime a été accusée d'avoir volée une somme de 10.000 Fbu. Ses tortionnaires n'ont pas été inquiétés. La victime quant à elle a reçu des soins à l'hôpital de BUHIGA.

▪ **COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES**

En date du 10 janvier 2023, un militaire et un policier à la retraite, respectivement prénommés Alexandre et RUPFU ont été grièvement blessés, l'un par balle tirée par un policier au moment de leur arrestation par des agents de police et des imbonerakure en commune de GASHIKANWA de la province de Ngozi. Ces deux hommes ayant passé la nuit dans un hôtel du centre de la commune GASHIKANWA ont été soupçonné d'être des malfaiteurs sans que des preuves soient fournies par leur accusateur. La fouille perquisition faite par les policiers dans les chambres qu'ils ont occupés n'a pas permis de montrer des objets qui puissent les compromettre. Celui qui a été blessé par balles a été hospitalisé à l'hôpital de NGOZI tandis que le second blessé par des imbonerakure a été incarcéré au cachot de la police judiciaire à NGOZI.

- **CONCLUSION.**

Le mois de janvier 2023 couvert par le présent rapport reste caractérisé par de violations graves des droits de l'homme comme les périodes précédentes. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels, ces crimes ont été recensés en grand nombre durant le mois de janvier 2023.

Dans un contexte où la Justice et les Institutions Nationales des Droits de l'Homme comme la CNIDH et l'Ombudsman semblent être pris en otage par l'Exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des atteintes au droit à la vie ou des disparitions forcées restent hypothétiques en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

Certains administratifs à la base en complicité avec des policiers et des miliciens Imbonerakure s'illustrent dans ces violations en toute impunité d'où la tendance continuelle des autorités à la renonciation de la responsabilité de protéger la population au profit des intérêts sectaires.

L'appareil judiciaire continue ainsi à couvrir ces crimes opérés en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi. Nous remarquons particulièrement des crimes qui se commettent au sein de la communauté et des ménages mais qui restent impunis suite à l'impunité qui gangrène le système judiciaire burundais, à la corruption ou au fait que les auteurs sont des administratifs ou des imbonerakure.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **RECOMMANDATIONS.**

- **A l'endroit du gouvernement du Burundi de :**

- ✓ Veiller à assurer la sécurité de la population et mener des enquêtes sur ces corps qui sont régulièrement retrouvés dans différents endroits du pays sans que les auteurs de ces assassinats ne soient identifiés.
- ✓ Se saisir des cas de crimes dans les ménages pour des allégations de sorcellerie ou des conflits fonciers qui deviennent monnaie courante suite à l'impunité gangrène le système judiciaire.

- **Aux institutions nationales de droit de l'homme de :**

- ✓ User de leur pouvoir que leur confère la loi pour promouvoir le respect des droits de l'homme au Burundi face aux violations de droits de l'homme.

- **A l'endroit de la communauté internationale :**

- ✓ Suivre de près l'évolution critique de dégradation des droits de l'homme en tenant compte des facteurs de risque pouvant aggraver la situation des droits de l'homme au Burundi.